

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Commune de Gelos**Délibération 2022-45 du conseil municipal du vingt-six septembre deux mil vingt-deux**

Le vingt-six septembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents physiquement : 19

Nombre de conseillers votants : 23

Date de la convocation : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 28/09/2022

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice		X	Mme Gouvet	
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X		
ROUZIERES	Nicole		X		
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier		X	M Mалуcaa	
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine				X
CHARPENTIER	Hélène		X		
GUERIN	Stéven	X			
MARQUET	Sandrine		X	Mme Fontenier	
CONESA	Claire		X	Mme Boone	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : M Leydert est candidat(e)

M Leydert est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération(s)

2022-45 : Rétrocession de la concession funéraire (emplacement et monument) n°940 au profit de la commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans un courrier daté du 28 novembre 2018, Monsieur Daniel CAPUT a fait part de sa volonté de rétrocéder à la commune l'emplacement et le monument situé sur celui-ci afin que la commune en dispose comme bon lui semble.

- Considérant l'acte de la concession n°940 attribuée pour une durée temporaire le 10 août 1982 à Madame Yvette CAPUT ;
- Considérant que Monsieur Daniel CAPUT domicilié à Lésigny (Seine-et-Marne) a demandé l'autorisation d'exhumer et réduire le corps de son père Jean CAPUT décédé le 2 août 1982 ;
- Considérant qu'à l'issue de cette opération les restes mortels du défunt ont été crématisés et dispersés au jardin du souvenir de Pau ;
- Considérant que la concessionnaire Madame Yvette CAPUT est décédée le 14 septembre 2018 et que ses cendres ont été dispersées au jardin de souvenir de Pau ;
- Considérant que la concession n°940 est désormais vide ;

Le Maire propose d'accéder à la demande de monsieur Daniel Caput.

Par ces motifs, le conseil municipal est invité à :

APPROUVER

Art 1 - La rétrocession de la concession n°940 (emplacement et monument) au profit de la commune.

CHARGER

Art 2 -Le Maire de finaliser la procédure en rédigeant l'acte de rétrocession.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, 26/09/2022

Le Maire,

Pascal MORA

